



Réf. Farde e-Assemblées : 2560039

N° OJ : 115

Projet d'Arrêté - Conseil du 20/11/2023

Objet : Primes aux commerçant.e.s riverains du chantier régional de construction de la future station Toots Thielemans
- sprl "Espace Livres" - 01/07/2023 au 31/12/2023.

Le Conseil communal,

Vu la délibération du Conseil communal du 23 mai 2022 approuvant le Règlement relatif à l'indemnisation des commerçants du chantier Toots ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Échevins,

DÉCIDE :

Article unique : Octroyer une prime pour le second semestre 2023, sous forme de subside de 4.000,00 EUR à l'article 52009/32248 du budget ordinaire de 2023 à la SPRL Espace Livres (numéro d'entreprise BE0442 382 257) dont le commerce est situé Boulevard Maurice Lemonnier 108 à 1000 Bruxelles, suite au chantier régional de construction de la future station de métro Toots Thielemans, et autoriser la liquidation de la déclaration de créance y relative.

Annexes :

[Règlement communal relatif à l'octroi d'une prime aux commerçant- e-s riverains du chantier régional de construction de la future](#)